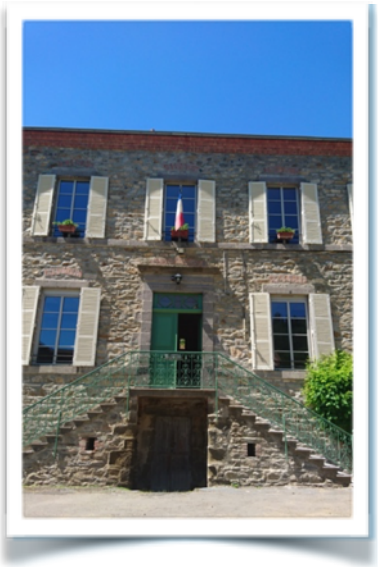

Au fil du Doulon

Bulletin municipal n°10
Saint Didier sur Doulon
Août 2018

Le mot du Maire

Déjà dix ans, nous étions tous plus jeunes, pas vrai ! Vous avez pu voir ce qui s'est réalisé comme projets sur la commune, et ce n'est pas fini.

Cette année la traversée du village La Vernède, du goudronnage même sur les petites portions, un hangar pour le matériel et toujours l'entretien courant qui comme les hirondelles revient chaque année (bâtiments, voirie, réseau d'eau). Je n'ai pas proposé de hausse d'impôts, le conseil municipal m'a suivi dans ce choix. Je pourrai faire plus, sûrement ou peut-être moins, alors je vais rester sur cette gestion et essayer de n'oublier personne et ma motivation reste l'intérêt général.

Santé surtout et réussite à tous.

Votre Maire : Christophe COURTEIX

Ménaza te !

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES

En avril 2009 paraissait le premier numéro de notre « Fil du Doulon » saindiérois. Que de chemin parcouru et d'eau passée sous les ponts de Saint-Didier depuis ce prototype en quatre pages ! Et pourtant, notre journal municipal a su garder encore aujourd'hui son style de départ… et la fidélité de ses lecteurs ; que ces derniers en soient chaleureusement remerciés : ce n°10 leur est spécialement dédié.

-ÉTAT CIVIL SUR L'ANNÉE CIVILE 2017

La règle simple présidant à la rédaction de cette rubrique qui revêt un caractère officiel : cette dernière ne prend en compte que les événements dûment inscrits ou ayant fait l'objet d'une retranscription sur les registres officiels de la commune entre le 1° janvier et le 31 décembre de l'année précédente.

Tout autre événement peut toujours, comme à l'accoutumée, faire l'objet d'un communiqué, voire d'un article, dans La Ruche ou même La Montagne, en prenant directement contact avec la correspondante en titre de ces journaux pour notre commune. Notons à ce propos que pour La Ruche (ainsi que pour La Montagne), le texte à publier doit être passé au plus tard le mardi à 12h (la veille si un jour férié s'intercale), mais que souvent les journalistes « interprètent » ce qui leur est envoyé et même parfois l'oublient…

Ainsi, pour l'année 2017, les mentions officielles d'Etat-civil sont les suivantes pour St Didier, soit un décès et deux transcriptions de décès, sans naissance ni mariage :

- Le 21 janvier 2017 : transcription du décès survenu à Paulhaguet de madame PUMAIN Léonie, de l'Hermitagne, née ROUSSEL, âgée de 93 ans.
- le 27 octobre 2017 : transcription du décès survenu à Brioude de Monsieur THOMAS-MONIER Claudius Florentin Lucien, de Tavernols, âgé de 90 ans.
- Le 05 décembre 2017 : Décès à St. Didier de Madame MÉNAGER Odette Jeannine, née METHARI, du bourg, âgée de 84 ans.

-LE SITE INTERNET (webmaster F.Sallé)

Le site officiel de la mairie de Saint Didier sur Doulon a vu le jour en juin 2010 à l'adresse www.saintdidiersurdoulon.fr. Il est toujours très visité même si 2017 a vu un fléchissement du nombre de visites par rapport à 2016 (6772 visites en 2017 contre 7529 en 2016) Du fait des travaux de la mairie, 2017 a peut être été moins riche en activités : les évènements festifs sur la commune entrainent une augmentation très notable de la fréquentation du site les jours qui suivent. Il est rappelé à cette occasion que les associations peuvent y annoncer leurs évènements et mettre ensuite un compte rendu et des photos (Contacter la webmaster au 06 74 15 84 39).

De nouveaux liens, en particulier celui vers les webcams de la A75, vous permettent de voir le trafic en direct.

Quelques informations :

Les visites les plus nombreuses ont eu lieu en avril : des internautes se renseignent peut-être pour leurs vacances d'été.

Les trois pages les plus regardées ont été « actualités » puis « la mairie » et enfin «les associations». Il y a également la possibilité de donner son avis à propos du site, en page d'accueil ; ces avis, toujours très positifs montrent que ce site est utile, particulièrement pour les anciens saindiérois qui n'oublient pas leur commune.

Des cours d'initiation à Internet, subventionnés par le Département, ont lieu à Paulhaguet avec participation de DIMECLUB (voir page 12).

-LE SICTOM Délégué : M. Michel SALLÉ)

Poursuivant depuis plusieurs années une politique de recherche de qualité du service public rendu et de respect des normes environnementales nationales ou européennes, notre SICTOM Issoire-Brioude se classe parmi les meilleurs au niveau national, voire le meilleur au sein du VALTOM en termes de prix de revient à la tonne des déchets traités, avec en particulier un très faible taux de refus au niveau du centre de traitement VERNEA grâce, il faut le souligner, à la qualité du tri effectué par les usagers de son territoire (un camion de recyclables refusé au centre de tri pour contenu non-conforme coûte alors le gazole pour aller à l'incinérateur, le prix de l'incinération et le temps perdu par son équipage…). Les subventions versées par l'ADEME sont d'autant plus élevées que les performances du SICTOM sont bonnes. Notons toutefois que les barèmes de subventionnement vont être modifiés dans un avenir proche avec des niveaux d'exigences renforcés mais calculés en termes de pourcentages d'amélioration des résultats et non d'objectifs chiffrés ce qui rend le challenge beaucoup plus difficile pour les (très) bons élèves par rapport aux « cancres » ; mais le Président C. MASSEBOEUF et le Directeur S. BATISSE, confiants dans l'attitude citoyenne des usagers du SICTOM, se sentent prêts à relever le défi , dans l'intérêt général pour maintenir un bon niveau de subventionnement au bénéfice des usagers.

Il faut ajouter à cela :

-une politique patiente et méthodique de recherches tous azimuts d'économies par une refonte des tournées de collecte (sans licenciements) ;

-la prise de compétence du transport des déchets depuis les centres de transfert jusqu'à VERNEA pour un prix de revient moindre que celui qui serait facturé par le VALTOM pour ce même service ;

-le choix de maintenir un parc de véhicules récents, sous garantie, donc sans surprises fâcheuses ;

-le choix (depuis un an) de créer un atelier d'entretien et réparation des véhicules à Vieille-Brioude dont l'économie se fait déjà sentir ;

-l'acquisition, à titre expérimental, d'un véhicule à double benne capable de réaliser en une seule opération la collecte des OMR et celle des recyclables sur les zones de très faible peuplement ;

-la volonté de préserver une réserve de trésorerie capable de permettre de programmer des investissements judicieux sans recours à l'emprunt, d'anticiper les hausses du prix du gazole et d'assurer un « lissage » des appels de fonds épisodiques programmés par le VALTOM pour VERNEA pour les années à venir afin de stabiliser la TEOM.

Notons à propos des investissements que depuis plus de six ans, le SICTOM reporte un budget de 590 000€ plus 40 000€ de frais d'études au titre de la déchèterie de Paulhaguet, dans l'attente d'un accord avec les Communautés de communes concernées, sachant qu'avec la Loi NOTRE, ces dernières ont dû prendre la compétence « ordures ménagères » pour la confier au besoin à un prestataire…

En tout état de cause, cette gestion efficace permet au SICTOM, pour ses deux derniers exercices, de pouvoir baisser la TEOM sans compromettre ses choix budgétaires ni la qualité du service, ce qui n'est pas courant de nos jours.

Remarque: Le site du SICTOM est accessible par un lien à partir du site municipal

-

INFORMATIONS PRATIQUES

Ouverture de la Mairie :

Le Secrétariat est ouvert les mardis et jeudis de 14h30 à 17h30, ainsi que les samedis de 10h00 à 12h00.

M. le Maire assure ses permanences sur ces créneaux Pour les personnes à mobilité réduite, une sonnette d'appel (réglementaire) a été installée au pied de l'escalier de droite dans la cour de la mairie : sur appel, la Secrétaire descend de son bureau pour accueillir la personne. Rappelons que le Secrétariat peut fournir les formulaires vierges et recevoir les permis de Construire ou les Déclarations préalables, obligatoires pour toutes modifications durables de l'aspect extérieur des bâtiments ou créations de nouvelles surfaces.

À l'inverse, la Mairie ne peut plus prendre en charge les cartes d'identité, les passeports ni les cartes grises. Le cadastre peut être consulté en mairie ; il peut aussi l'être, par internet, à domicile (https://www.cadastre.gouv.fr)

Mairie de St. Didier : Téléphone : 04 71 76 42 38

Adresse de messagerie : saint-didier-sur-doulon@orange.fr

Location de la nouvelle salle polyvalente :

Il est possible pour les particuliers de louer la salle polyvalente de la mairie (et, en supplément, sa cuisine) en prenant contact avec le Secrétariat afin de s'assurer de sa disponibilité et de la retenir officiellement. Les demandes sont nombreuses, il est conseillé de s'y prendre à l'avance. Un état des lieux et du matériel sera établi avec

		Associations communales	Résidents principaux et secondaires de la commune, leurs ascendants et leurs descendants	Autres particuliers ou associations extérieurs à la commune
Salles	Un jour	Gratuit	100€	200€
	Forfait deux jours	Gratuit	150€	250€
Cuisine	Un jour	Gratuit	50€	50€
	Forfait deux jours	Gratuit	50€	50€

l'Agent municipal responsable avant et après la location. Les nouveaux tarifs sont les suivants :

NOTA : la location des salles comprend la disposition des tables et des chaises ; celle de la cuisine donne accès au « piano », au four et au lave-vaisselle professionnels, ainsi qu'au réfrigérateur de froid positif.

Un supplément « chauffage » pourra être appliqué en saison froide sur relevé de consommation.

Pour l'emprunt de la vaisselle, couverts, cafetière voire barnum, s'adresser au Comité des fêtes.

Réunions du Conseil municipal

Rappelons que les séances du Conseil sont publiques : toute personne peut y assister, sous réserve de respecter la règle du silence entre l'ouverture et la fermeture de la session. La date de la convocation et l'ordre du jour sont affichés dans la vitrine de la cour, au moins trois jours à l'avance, sauf urgence absolue. Les compte-rendus de séance peuvent être consultés sur demande au Secrétariat. À l'inverse, les séances de réunions de commissions sont à huis-clos.

Réunions du Conseil de l'EPCI

Depuis l'origine des Communautés de communes, ces EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) pouvaient légalement prendre et ont pris des « compétences » qui étaient jusque-là du ressort exclusif de chaque commune (Développement économique, tourisme, culture, sports, loisirs, couverture médicale…) ; chaque commune envoyait au moins deux délégués titulaires et deux suppléants aux réunions du Conseil communautaire, tandis que la Communauté de communes percevait dorénavant le bénéfice de la Taxe professionnelle. L'application de la Loi Notre a, depuis 2 ans, renforcé ce processus en y ajoutant par exemple la collecte des ordures ménagères, l'harmonisation de la fiscalité locale ou encore le prix du ramassage scolaire, tandis que, pour les petites communes comme la nôtre, un seul représentant, en principe le Maire, suppléé d'un adjoint participe désormais aux décisions. On peut donc constater que les seuls délégués aux EPCI gouvernent de plus en plus nos communes en dehors des décisions ou approbations des Conseils municipaux. Il est donc impératif, dans une démarche démocratique et citoyenne, de suivre les décisions prises par l'EPCI : les compte-rendus de séance peuvent être consultés au Secrétariat de notre Mairie, ou encore sur Internet via le site de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier: www.langeadois.com. et simplement, tout citoyen peut assister aux séances du Conseil, publiques elles aussi, dans les mêmes conditions qu'au Conseil municipal. Les convocations, avec ordre du jour sont affichées dans chaque mairie, et sont annoncées par voie de presse ou sur le site de l'EPCI. Ajoutons qu'à ce jour, aucune précision n'est connue officiellement sur l'évolution ou la suppression de la Taxe d'Habitation, ni sur sa compensation par l'Etat au niveau de la commune.

II LA VIE DE LA COMMUNE

-LES ACTIVITÉS DU CCAS (responsables MM. Nicole GIROUX, Jean-Claude SPECEL, Nathalie SPECEL)

Comme chaque année, le CCAS (et ses responsables) a pris en charge ses activités traditionnelles :

-Récompense des scolaires pour succès aux examens : seule scolaire à présenter un examen en 2017, Laura JOURDE de Moissac-Bas s'est vue décerner un bon d'achat de 30€ financé par le CCAS pour sa réussite au diplôme d'aide-soignante; -Prise en charge du vin d'honneur consécutif à l'inauguration du local des Chasseurs et à celle de la nouvelle salle polyvalente le samedi 07 octobre 2017.

-Organisation du repas des Aînés le 22 octobre 2017, pour la première fois dans la nouvelle salle polyvalente qui a unanimement été appréciée. Parmi les électeurs de plus de 65 ans , six étaient nouveaux: Sonia et Pierre BOURGE, Josette MAINGUY, Marcel THOMAS-MONIER, Marcel GIROUX et Alain MIALLE.

La confection du repas était confiée cette fois encore à nos

aubergistes MM. Poujeols ; l'animation était assurée par le duo parisien Cordavoice (M. Alain Brochot à la guitare classique et Mme. Patricia Debron, mezzo-soprano) ;

-Organisation du Colis de fin d'année, très raffiné, destiné aux électeurs âgés de plus de 70 ans et distribué par les Conseillers municipaux ;

-Organisation du pot de l'amitié consécutif à la cérémonie commémorative du 11 novembre 1918 le 05/11/17.

-LES AGENTS COMMUNAUX

Aucun changement en 2017 dans l'équipe de nos agents : - Mme Martine TRONCHÈRE continue fidèlement d'assurer notre secrétariat de mairie le mardi et le jeudi après-midi de 14h30 à 17h30 et le samedi matin de 10h à midi, partageant son temps entre notre commune et celles de Vals-le-Chastel et Chavagnac-Lafayette. -

M. Norbert NOIREAULT a poursuivi ses missions de voirie (fauchage-éparage du réseau communal, débroussaillage des chemins, entretien des têtes d'aqueducs et rails anti-ruissellement, déneigement à la saison) et divers travaux de maintenance.

- Mme Johanna JANSSEN a assuré l'entretien de la mairie, de l'église, du cimetière, des bâtiments communaux et des espaces verts ainsi que l'accueil des gîtes et, nouvellement, les états des lieux pour la location de la salle polyvalente. Elle prête au besoin renfort sur la voirie à son collègue Norbert.

LES COMMÉMORATIONS (responsable M. Hervé. ROMAGON)

Pour l'année 2017, les cérémonies commémoratives de l'armistice du 8 mai 1945 et de celui du 11 novembre 1918 ont réuni un public nombreux et recueilli autour de nos Anciens Combattants toujours fidèles à leur mission.

Notons la présence pour le 11 novembre de M. Jean-Pierre MOREL, Président de la section du Puy pour le Souvenir Français, et de son adjointe Mme Jacqueline ASTIER, venus prendre contact avec la commune afin que cette association nationale prenne en charge les sépultures en déshérence de nos Morts pour la France de

1914-18, et en préparation de la grande cérémonie projetée pour le centenaire de la fin des combats de la 1° Guerre Mondiale.

-DES INITIATIVES EXTRA-MUNICIPALES

Malgré l'indisponibilité des locaux de la Mairie entre la fin janvier et la fin septembre 2017, les associations de la commune ont pu s'adapter et maintenir leurs activités conviviales pour assurer l'indispensable animation printanière et estivale.

Ainsi, le samedi 27 mai 2017, les Jeunes du Doulon ont organisé le bal des jeunes sous un barnum dans la cour de la Mairie, tandis que, le lendemain, le Comité assurait les animations de la fête patronale sur le parking avec l'aide de nos aubergistes, puis les Jeunes ont mis en place un repas-paëlla sous barnum à Lugeastre à l'occasion de la Trinité. Pour l'été, l'association des Chasseurs puis celle des Jeunes ont organisé chacune un repas sur le parking, tandis que Diméclub et le Comité, dans la continuité de 2016 mais référencés cette fois par l'agenda de la Com'com et l'association Musique en la Vallée, assuraient les Deuxièmes Musicales Saindiéroises avec quatre concerts dans l'église, alors que le Comité organisait en sep-

tembre un repas-barbecue sous barnum dans la cour de la Mairie. Enfin, le 16 décembre, un concert de Noël a précédé, dans l'Eglise, la venue du Père Noël à la Mairie, le lendemain 17 décembre pour les enfants de la commune en présence des habitants, qui étaient tous conviés, et qui ont pu assister en direct à cet événement.

Par ailleurs, la galerie 1787 de Zetwal a poursuivi tout l'été 2017 et avec succès, son activité à but humanitaire de présentation et diffusion d'art haïtien.

-LA TEMPÊTE ZEUS

Après un très fort coup de vent ayant déjà causé des dégâts importants dans les bois fin février 2017, la tempête « Zeus », le 6 mars 2017, a été à l'origine de dommages très graves et spectaculaires sur notre commune, particulièrement en certains lieux plus exposés aux vents d'ouest, tels les Charreaux entre La Jarosse et Conlette, le plateau de Celhac ou les ravins du secteur Louspeix-Souvy. Des plantations entières ont été jetées à terre, enchevêtrées, ou encore cassées à mi-hauteur.

Les marques laissées par ces deux événements restent encore très présentes aujourd'hui dans notre paysage.

-UNE VISITE DE LA TOURBIÈRE DE MOISSAC-BAS

C'est une «Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique » (ZNIEFF) exceptionnelle. Elle est inscrite à l'Inventaire National du Patrimoine Naturel sous le numéro 830000185.

Le samedi 16 septembre le conservatoire botanique national et le conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne ont proposé une sortie nature pour découvrir cette « tourbière tremblante » [1] d'un hectare, véritable joyau botanique et naturaliste, boisée de saules, de bouleaux et classée « espace naturel sensible ». Située à 700 mètres d'altitude, c'est la plus basse tourbière du département.

L'après midi a débuté par une projection dans le gîte de groupe, montrant les travaux entrepris depuis la réhabilitation du site en 2006. Puis les 23 participants chaussés de bottes et encadrés par deux animateurs passionnés sont partis à la découverte des joncs, des massettes et des sphaignes. Ces dernières sont des mousses rares à croissance indéfinie dont la base en mourant forme la tourbe. Elles ont un rôle très important dans l'écoulement des eaux, l'acidification du milieu et le piégeage du CO2. Il existe aussi des amphibiens rares comme le triton crêté observé de manière exceptionnelle lors de la

visite nocturne organisée en avril 2012 par les deux mêmes Conservatoires. Pour plus de renseignements sur cet habitat : https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/znieffpdf/830000185.pdf

1 : une tourbière tremblante est composée de radeaux végétaux flottant à la surface de l'eau, qu'ils masquent parfois totalement.

III LES ACTIONS COMMUNALES 2017 ET DÉBUT 2018

- PROGRAMME PLURIANNUEL DU CAMION

Ce programme a marqué une pause cette année, avec néanmoins un petit aménagement de la trémie afin de maintenir plus au sec le stock de pouzzolane.

Par ailleurs, un projet d'acquisition d'un hangar au Viallard a été adopté, dans le but de servir de base unique pour le camion et ses accessoires en vue d'une meilleure efficacité. Ce projet, déjà à l'ordre du jour en 2017, devrait aboutir en 2018.

-TRAVAUX DE VOIRIE (Responsable voirie M. François ROUY)

Comme chaque année, l'ensemble de la voirie communale goudronnée a fait l'objet des indispensables opérations d'entretien et

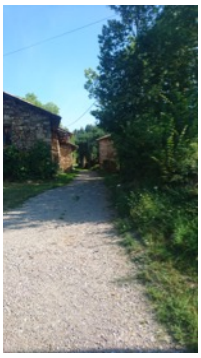

de réparation, particulièrement dans le secteur de Souvy ainsi qu'au Mas et à La Vèze, mais, avec l'aide de la Région à 40% et de la DETR à hauteur de 20 %, c'est la VC1 qui a fait l'objet, par l'entreprise CHAMBON, d'une réfection complète entre la RD561 à Lugeastre et son carrefour avec cette même route sous Moissac-Bas.

À cela s'ajoute, en partie à l'aide du camion, l'ouverture de divers chemins non goudronnés rendus impraticables par la végétation : ainsi, le chemin de Celhac au Mazel, celui de Bousseyrolle au Viallard ou encore celui de La Vèze au Mas et d'autres encore.

- RÉNOVATION DU PETIT TRIANON ((Responsable des bâtiments communaux Mme Annie RICOUX)

Inoccupé depuis le départ du cabinet infirmier, ce bâtiment a fait l'objet d'un changement total de ses portes et fenêtres, en très mauvais état et énergivores, pour des huisseries en PVC et double vitrage nettement plus esthétiques et confortables. C'est l'entreprise MARGERIT qui a été chargée de ces travaux (Cf. Fil du Doulon n°9).

-AMÉNAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE (Id° article précédent)

Initialement programmés pour l'hiver et le printemps 2017, les travaux de rénovation des salles de réception du rez-de-chaussée de la Mairie se sont en réalité poursuivis jusqu'à la toute fin de l'été, sans que pour autant le fonctionnement municipal soit interrompu, même s'il a fallu mettre le gîte de groupe à contribution pour les élections présidentielle et législatives et pour plusieurs Conseils municipaux.

Rendue indispensable par les mauvaises performances thermiques et acoustiques des anciens locaux et par le découpage en deux salles, cette rénovation lourde de locaux destinés à l'accueil du public a nécessité des performances techniques importantes (création de deux arches de grandes dimensions, mise en place de deux portes-cloisons coulissantes à plusieurs fonctions…) ainsi que des mises aux normes en termes de sécurité et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, obligatoires dès lors que ces travaux sont subventionnés.

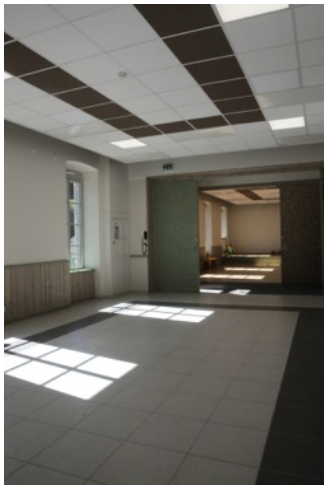

Outre les aménagements intérieurs, il a fallu intervenir sur l'étanchéité extérieure (infiltrations) et le cheminement des issues de secours, tandis que des terrassements ont été rendus indispensables pour l'accès à la passerelle de secours. La découverte imprévue d'un vide sanitaire inconnu sous l'ancienne salle de droite a également nécessité un traitement spécial pour pouvoir réaliser la dalle prévue sous le carrelage dans de bonnes conditions pour éviter les fissurations ; cette découverte a permis l'aménagement d'une troisième cave sous la mairie.

Ce sont les entreprises ROBERT, DOS SANTOS, LIZA SIOZADE, EXBRAYAT, GARREL, SURIEUX et TIXIER supervisées par M. Yves DÉNIER, architecte, et le cabinet SOCOTEC qui ont réalisé ces travaux, subventionnés à 30% par la DETR, à 25% par la Région et à hauteur de 20 000€ par le Fonds 199 du Département, sans recours à l'emprunt.

À l'occasion de ces travaux, le mobilier intérieur a été totalement renouvelé afin d'être plus pratique, durable et confortable : tables pliantes stockées sur chariots, chaises empilables déplaçables avec un diable… tandis que la partie « office » a été équipée d'un lave-vaisselle industriel, d'un nouveau frigo « aux normes », d'un « piano » quatre feux, d'un grand four et d'une table desserte inox.

INAUGURATIONS

Dans la logique des travaux ci-dessus évoqués, la réception des travaux a eu lieu le 21 septembre 2017, tandis que les nouveaux locaux ont été inaugurés le samedi 07 octobre, en même temps que le local des Chasseurs qui ne l'avait pas encore été.

Après la section d'un premier ruban devant le local cynégétique, un second ruban a à son tour été sectionné sur l'estrade de la nouvelle salle des fêtes, en présence des personnalités invitées : MM. VIGIER, Député, DUPLOMB et CIGOLOTTI, Sénateurs, A.RICOUX et J-P VIGIER, Conseillers départementaux, G. BEAUD, Président de notre nouvelle EPCI, V. MARTIN SAINT-LÉON, Sous-préfète, du Conseil municipal, des chefs d'entreprises et de nombreux saindiérois qui ont ensuite partagé le très beau vin d'honneur offert par la Mairie et organisé par le CCAS.

IV COMPTES ADMINISTRATIFS : BILAN DE L'ANNÉE 2017

Tableau I (arrondi à l'Euro le plus proche)	**Chiffres-clés, de l'exercice 2017**					
Population fiscale officielle pour 2016: 211 habitants . Pour mémoire: 2013 = 227 hab, 2014 = 222 hab, 2015 = 215 hab., 2016=211 hab	**En euros**		**En euros / habitant**		**Moyenne en €/hab de la "strate"**	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Total des produits de fonctionnement (=A)	227 192,00 €	465 569,00 €	1 077,00 €	2 271,00 €	879,00 €	Non-com.
Total des charges de fonctionnement (=B)	138 252,00 €	147 909,00 €	655,00 €	722,00 €	690,00 €	Non-com.
Résultat comptable (A - B = R)	**88 939,00 €**	**317 660,00 €**	**422,00 €**	**1 550,00 €**	**188,00 €**	**Non-com.**
Total des ressources d'investissement TTC (=C)	272 284,00€	134 871,00 €	1 290,00 €	788,64 €	484,00 €	Non-com.
Total des emplois d'investissement TTC (=D)	120 566,00 €	396 037,00 €	571,00 €	2 094,00 €	485,00 €	Non-com.
Capacité de financement investissement (D - C = E)	**-152,00 €**	**267 655,00 €**	**-719,00 €**	**1 306,00 €**	**0,00 €**	**Non-com.**
Capacité d'autofinancement (CAF)	**88 939,00 €**	**69 483,00 €**	**422,00 €**	**342,00 €**	**202,00 €**	**Non-com.**
Fonds de roulement	316 881,00 €	-9 285,00 €	1 502,00 €	-46,00 €	927,00 €	Non-com.

Noter (Cf. tableau I) la baisse continue du nombre officiel d'habitants reconnus, mais aussi que ce chiffre, qui sert de référence pour la dotation globale de l'Etat, tient de moins en moins compte des résidents secondaires (au motif que ceux-ci sont fluctuants, bien qu'ils ne bénéficient d'aucun dégrèvement sur le foncier et la taxe d'habitation), ce qui aggrave la baisse de cette dotation. Le recensement de 2019 reprécisera ces données.

Noter aussi que les statistiques officielles comparatives (chiffre par habitant avec moyenne de la « strate ») ne sont plus publiées à temps pour l'année en cours par l'INSEE. Nous n'avons donc pu donner cette année que les chiffres pour 2016, qui n'avaient pas été donnés l'an dernier (Cf. Fil du Doulon n°9), mais pas ceux de 2017, qui ne seront connus qu'en automne.

Tableau II Section d'investissement : détail des comptes		
Recettes d'investissement TTC	2016	2017
Subventions	19 912,00 €	6 000,00 €
Remboursement TVA	60 977,00 €	26 800,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	191 170,23 €	101 846,00 €
Produits divers	225,14 €	225,12 €
Emprunt (nouveau)	0,00 €	0,00 €
Total recettes	**272 284,37 €**	**134 871,12 €**
Dépenses d'investissement		
Rembousement du capital des emprunts	36 648,37 €	32 489,47 €
Acquisition saleuse + trémie; goudronnages divers,Toiture église; chaudière auberge + dallage et balustrade terrasse	83 917,67 €	
Réfection totale de la Salle polyvalente et de son accessibilité; accessibilité 1°étage; mobilier salles et matériel office. Réfection VC1 Lugeastre-Moissac Bas, Le Viallard; diverses petites voiries. Fenêtres Petit Trianon…		396 037,00 €
Total dépenses	**120 566,04 €**	**428 526,47 €**

Tableau III LES EMPRUNTS EN COURS			**Capital**		
	Date de début	**Durée**	**Emprunté**	**Dû au 31/12/2016**	**Dû au 31/12/2017**
Auberge	2010	15 ans	100 000,00 €	58 332,86 €	**51 666,57 €**
Auberge + gîte	2010	15 ans	150 000,00 €	87 500,00 €	**77 500,00 €**
Camion	fin 2014	5 ans	80 000,00 €	47 526,24 €	**32 346,77 €**
Total du capital restant dû			**330 000,00 €**	**193 359,10 €**	**161 513,34 €**

Au niveau du fonctionnement, on remarquera le doublement des « produits » face à une hausse modérée des charges, avec un positionnement favorable par rapport à la moyenne de la strate. Cet excédent de fonctionnement permet d'être versé en investissement pour financer plus de projets (Cf. tableau II), mais une fois versé en investissement, il ne peut plus « remonter » en fonctionnement en cas de besoin ; on l'affecte donc en fonds de réserve, et on ne le passe en investissement que sur un projet précis.

Au niveau des investissements, (Cf. tableaux I et II) les ressources apparaissent extrêmement variables au gré des reversements de TVA ou du versement réel des subventions accordées (les chiffres publiés ne tiennent pas compte des subventions promises mais non encore créditées). C'est la maîtrise de ces données qui permet d'anticiper le financement des projets en prévoyant le niveau d'un appel aux fonds de réserve. On constate là encore le bon positionnement de notre commune par rapport aux autres semblables (la « strate ») sans que la capacité d'autofinancement soit trop impactée.

Il reste le « fonds de roulement » qui apparaît (faiblement) en négatif pour 2017 (Cf. tableau I), ce qui s'explique simplement : les entreprises ont été payées pour les projets 2017, mais les subventions ne sont pas encore créditées et la TVA avancée par la commune ne sera reversée qu'ultérieurement par l'Etat. Ce « déficit » n'est que comptable et sans incidence sur les finances communales.

Face au reproche parfois formulé de garder un « bas de laine » trop important au lieu d'investir plus, on voit ici clairement la nécessité de garder suffisamment de fonds de réserve afin d'être en mesure d'assurer le paiement des factures aux entreprises avant de recevoir l'argent promis. Faute de respecter cette règle de bon sens, de nombreuses communes sont ainsi contraintes au recours à l'emprunt, aux taux, de plus, désavantageux appliqués par les banques aux emprunteurs moins solvables (donc plus risqués). Ainsi, malgré de forts investissements au service des habitants en 2017, la commune n'a pas eu besoin d'emprunter (Cf. tableau III), grâce, en particulier, à de très bons taux de subventions : dès versement de celles-ci et de la TVA, cette dernière ligne du tableau I reviendra en positif, tandis que l'endettement de la commune diminue régulièrement (en capital emprunté) de près de 32 500€ chaque année.

V LE BUDGET 2018: CE QUI SERA RÉALISÉ AU COURS DE L'ANNÉE 2018

Les prévisions budgétaires conditionnent l'action municipale pour l'année en cours. Toutefois, d'autres interventions, publiques, associatives ou privées contribuent également à la vie de notre commune.

-LES ACTIONS MUNICIPALES EN 2018

-Programme pluriannuel du camion

Ce programme se décline en deux branches avec :

-D'une part l'acquisition d'une balayeuse adaptable à l'avant du véhicule, afin de sécuriser le réseau communal en évacuant la pouzzolane résiduelle à la fin de l'hiver, mais aussi, ponctuellement, de pouvoir intervenir au coup par coup sur les feuilles en automne ou encore en cas de ruissellement après de fortes pluies, de chutes de branchages sur de forts coups de vent ou même de nettoyage de la boue sur la chaussée en raison de chantiers agricoles ou forestiers en période humide. Ces dernières occurrences justifient l'acquisition de l'accessoire plutôt que le recours à la location qui avait aussi été envisagé.

-D'autre part, comme indiqué plus haut, le projet d'acquisition d'un hangar vacant dans le hameau du Viallard, dont le principe avait été adopté l'an passé et pour lequel les pourparlers sont déjà bien avancés (Cf Fil du Doulon n°9), ce projet pourra vraisemblablement aboutir en 2018. Ce bâtiment devrait alors être aménagé spécifiquement pour servir de base au camion pour son entretien courant et pour le remisage, le montage et l'entretien de ses différents accessoires.

-La traversée de La Vernède (Responsable municipal M. François ROUY, dossier suivi au conseil départemental par Mme Annie RICOUX)

Ce programme, déjà décidé l'an passé, est un préalable obligatoire pour permettre au Département de procéder à la réfection de la chaussée dans le hameau. L'importance actuelle du trafic mais surtout son augmentation prévisible lorsque l'ensemble de l'aménagement de la RD19 (qui n'est pas du ressort d'une décision municipale) sera réalisé par le Département, justifient amplement l'effort fourni sur ce projet, par ailleurs lui aussi bien subventionné, pour le confort mais aussi et surtout la sécurité des riverains ainsi que des usagers de la RD56, pénalisés par la très mauvaise visibilité et le système des priorités mis en place au carrefour. La part communale de ces travaux devrait être achevée d'ici la fin 2018.

-Les travaux d'entretien de la voirie communale (responsable M. François ROUY)

Comme chaque année, le réseau des 38km de routes communales fera l'objet des indispensables réparations afin de maintenir sa praticabilité.

En outre, un chantier de rénovation de goudronnage sera ouvert en 2018.

-Participation au projet de mémoire 1914-18 pour l'exposition et la cérémonie du 11 novembre 2018

De même qu'en 2014, la Commune s'associe, en prêtant gracieusement sa salle polyvalente pendant trois semaines, au grand projet, porté cette fois encore par notre section d'Anciens Combattants et l'association DIMÉCLUB, et destiné à marquer fortement le centenaire de la fin des combats de la Grande Guerre et d'honorer la mémoire non seulement de plus de 50 des enfants de notre commune morts pour la France dans ce conflit, mais aussi la mémoire de plus de 220 autres qui, bien que revenus, ont été profondément marqués par les souffrances et blessures endurées au combat, et la mémoire enfin de leurs familles restées au pays, mais qui ont souffert également du surcroît de travail et des privations pour que l'« arrière » tienne …» Ce projet prévoit, pour le dimanche 18 novembre 2018, une messe pour la paix dans notre église suivie d'une cérémonie commémorative particulièrement solennelle devant le monument aux morts, avec la présence de nombreuses personnalités civiles et militaires invitées ainsi que celle de la fanfare de Paulhaguet. À l'issue de la cérémonie, les personnalités et le public se rendront à la Mairie pour une visite officielle de l'exposition « Un village auvergnat dans la Grande Guerre : l'exemple de St. Didier-sur-Doulon » qui s'y tiendra depuis le 31 octobre 2018. Inspirée par l'exposition organisée par DIMÉCLUB en 2014, celle de 2018 sera fortement complétée par le fruit de nouvelles recherches, la présentation de nouveaux documents toujours centrés sur nos « Poilus » et leurs familles, ainsi que par une nouvelle présentation plus harmonieuse et maniable, afin de pouvoir être déplacée dans d'autres lieux (écoles, mairies…).Ce projet, présenté dès octobre 2017 devant l'ONAC, a obtenu, à l'échelle nationale, le label « Mission Centenaire 2018 », ce qui lui permet de figurer dans le catalogue national des manifestations commémoratives françaises de 2018 et, ce qui n'est pas négligeable, d'être subventionné par différents financeurs. C'est donc un grand honneur pour St. Didier-sur-Doulon que d'avoir obtenu cette distinction plus généralement conférée à des « poids lourds » (Régions, Départements, grandes villes…) et d'être sans doute l'une des plus petites associations d'Auvergne, voire de France, à l'avoir obtenue… Le sacrifice de nos Anciens saindiérois mérite bien cet honneur.

Comme en 2014, une « soirée spéciale » avec chansons et lecture de lettres inédites de saindiérois sera organisée au soir du samedi 3 novembre 2018.

A NOTER un nouveau recensement est programmé pour 2019 pour notre commune

Cette opération est renouvelée tous les dix ans, mais n'est plus programmée simultanément partout en France, ce qui nécessite des ajustements statistiques pour avoir une image de la démographie française à un instant donné, mais il faut noter que la durée du traitement des renseignements obtenus implique également un décalage entre l'image statistique obtenue et la réalité de l'instant où cette image est publiée.

ENQUÊTE LOCALE

Le Conseil municipal serait désireux d'évaluer les besoins des administrés de la commune en matière de portage de repas à domicile (tel qu'il se pratique déjà dans certaines communes voisines) dans le but d'étudier comment la municipalité pourrait s'impliquer dans un tel projet si l'importance de la demande le justifie.

Ainsi, toute personne résidant sur la commune et intéressée, pour elle ou pour ses proches, par la mise en place d'un service de repas de qualité livrés régulièrement à domicile, est invitée à prendre contact avec la Mairie avant la rentrée d'automne.

-LES ACTIONS EXTRA-MUNICIPALES

-L'aménagement de la RD19 par le Département sur le secteur de Pissechien semble reporté sur l'année 2019.

-Les animations apportées par les différentes associations (+ Cf La vie associative 2017-2018 ; cf. également le site Internet municipal).

VI LE POINT SUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE À SAINT-DIDIER

(Responsable M. Daniel Jourde) (Article réclamé par des administrés)

À l'heure où, conformément à la Loi NOTRE de 2015, les nouvelles Communautés de communes sont censées « prendre les compétences », avant 2026 en matière de distribution d'eau potable et d'assainissement(ainsi d'ailleurs que de collecte des ordures ménagères dès maintenant), compétences qui jusque-là étaient détenues par les communes, il s'avère que beaucoup d'administrés ne connaissent que très superficiellement la manière dont ces services publics sont organisés dans leurs communes (dont la notre) et ne savent donc que penser des enjeux liés à ces réformes.

Du fait de la grande étendue et du relief accidenté de son territoire, notre commune ne dispose pas d'un réseau unique de distribution de l'eau, sachant que les ressources disponibles sont très inégales selon les secteurs.

Jadis, la plupart des foyers disposaient d'un voire deux ou trois puits « personnels », mais de « tenue » estivale et de potabilité très inégales au cas par cas, justifiant le recours à une « fontaine » dans les prés pour les foyers sans puits, ainsi qu'au ruisseau voisin ou même au Doulon en cas de sécheresse.

Quelques initiatives collectives locales avaient déjà permis, avant la Révolution et jusqu'avant la Guerre de 14-18 l'aménagement plus ou moins perfectionné de fontaines-abreuvoirs voire de lavoirs collectifs et gratuits, moyennant la participation aux indispensables travaux d'entretien et la mise en place de règles d'utilisation. On peut ainsi citer la fontaine du Mas, à l'écart du village de même que le lavoir du « Paché », les fontaines-abreuvoirs de l'Hermitagne, Celhac et Cenat, le vieil abreuvoir sous La Vèze, les fontaines sur bac du Soleil ou de La Vernède… la liste n'est pas exhaustive.

Dès avant la deuxième Guerre, en l'absence d'une volonté politique unique, divers facteurs ont conduit à la multiplication d'initiatives locales individuelles ou collectives à l'échelle du hameau, pour pallier la demande accrue en eau liée à la baisse de la main d'œuvre enfantine et à la pénétration du progrès technique encouragé par les autorités nationales (eau courante au robinet, cabinet de toilette, machines à laver…), avec plus ou moins de bonheur selon la proximité de sources suffisantes disponibles et l'importance des biens de section des hameaux. Citons ainsi Tavernols, Le Frontvel, l'Hermitagne, Vintz, Le Soleil, La Vernède… pour une eau toujours libre de redevance (sauf participation à l'entretien).

La première opération d'importance apparaît avec le premier captage des sources de Lamandie (sur le territoire de Cistrières mais sur des terrains donnés par Madame Marie Lucienne Rouy de L'Hermitagne, permettant la construction, dans les années 60 du premier réservoir, en tête d'un réseau, financé (avec subventions) par la commune et desservant L'Hermitagne, Moissac-Haut, La Fagette,

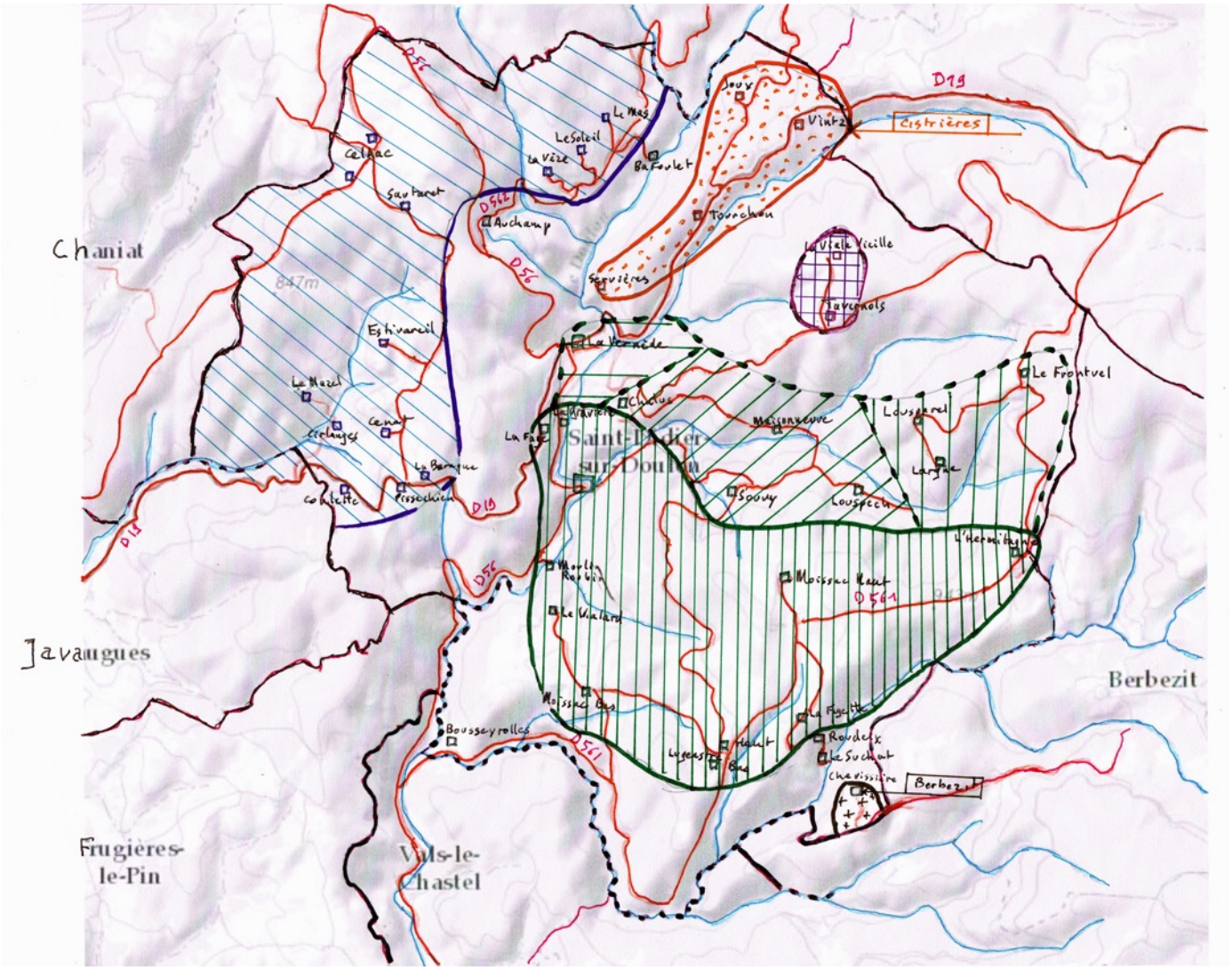

Lugeastre –Haut et Bas, Moissac-Bas, le Viallard, le Moulin Roubin la Gravière et le bourg, pour une adduction en eau potable de qualité mais, cette fois, avec compteur... Ce réseau a pu être étendu en 2006-07 par la construction, par l'ancienne équipe municipale, d'un second réservoir de tête et, en 2009, d'une antenne desservant Louspeix, Souvy, Maisonneuve, Chalus, puis La Vernède et le Frontvel, dont les anciennes installations devenaient inadaptées. Ce premier ensemble constitue le réseau géré directement (prix de l'eau, travaux, extensions…) sur un budget communal en « commune isolée » mais dont l'entretien est assuré, moyennant redevance, par le Syndicat général des eaux du Brivadois (SGEB) avenue de Lamothe à Brioude.. Sur ce secteur , le prix de l'eau est dorénavant le même pour tous les abonnés.

Pour l'ouest de la commune, c'est l'adhésion de la commune au Syndicat du Doulon, domicilié à la mairie de Champagnac-le -Vieux, mais géré lui aussi par le SGEB de Brioude qui a permis, dans les années 70, de desservir pour tout ou partie, à partir d'un captage sur le Doulon en amont de Saint-Vert, les communes voisines de Champagnac, St Hilaire, Agnat, Chaniat, Laval s/Doulon et, pour St Didier, les hameaux de Celhac, Sautaret, Estivareilles, Cenat, Pissechien, la Baraque, Conlette, le Mazel, Le Mas, Le Soleil, La Vèze.

En 2014, c'est une interconnexion avec le réseau de Fontannes et Lamothe, grandement facilitée par M. le Conseiller Général Philippe Vignancourt, maire de Fontannes, qui a permis d'abandonner le captage de St Vert (condamné à court terme) au profit de celui de Précaillé dans la nappe de l'Allier, fournissant en suffisance, au prix d'une tranchée ouverte de Lamothe à Isseuges et d'une inversion du sens du reste du réseau, une eau de bien meilleure qualité, nécessitant beaucoup moins de traitements. Ce second secteur connaît une autre tarification décidée par les délégués de chaque commune aux assemblées du syndicat du Doulon, et qui a dû être augmentée pour financer ces travaux.

Le reste du territoire de St Didier est alimenté au coup par coup par des extensions des réseaux de communes voisines, au prix pratiqué par ces communes :

-Vintz, Joux, Tourchon et Servières par Cistrières.

-Chevissières par Berbezit.

Enfin, Tavernols et La Viale-Vieille en association, Baffoulet et Auchamp gardent leur propre alimentation.

Il faut donc conclure sur l'explication à caractère historique des disparités importantes existant dans le service de distribution d'eau potable et dans le prix de cette distribution dans notre commune, ce qui n'est pas sans poser problème à l'heure de la prise de compétence par l'EPCI pour la distribution de l'eau. Par contre, l'ensemble de notre commune est en « assainissement non-collectif » (SPANC).

VII LA VIE ASSOCIATIVE 2017/2018

Les associations d'intérêt municipal ont été sollicitées pour écrire un article dans notre journal. Nous publions ces articles dans l'ordre historique de leur fondation, sans les retoucher, et ce sous la responsabilité de leurs Président(e)s.

LES ANCIENS COMBATTANTS (Président M. Hervé ROMAGON)

La Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre (FNCPG) a pris naissance sous l'Occupation et dans les camps parla constitution d'un Mouvement National des Prisonniers de Guerre et Déportés.Le premier congrès officiel de ce mouvement se tint à Paris les 6, 7 et 8 octobre 1944. De cette date jusqu'en août 1945, ce fut la période de la fusion avec les Centres d'Entraide qui s'étaient créés dans les départements au retour des prisonniers de guerre dans leurs foyers.

La charte adoptée le 8 août 1945 définissait l'orientation générale de la Fédération. Le congrès de Clermont -Ferrand, en 1946, concrétisait l'union des prisonniers de guerre au sein de la FNCPG qui fut reconnue d'utilité publique en 1948. Forte à l'heure actuelle de 140000 adhérents, elle est l'une des plus importantes fédérations d'anciens combattants en France. Elle regroupe depuis 1967 des anciens combattants d'Afrique du Nord sous l'appellation « Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc » et, depuis 1977, des combattants de tous les conflits ainsi que les épouses des camarades décédés : la FNCPG CATM VEUVES (Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre Combattants d'Algérie Tunisie Maroc Veuves) joue un rôle important au sein de l'Union Française des Associations de Combattants et Victimes de guerre (UFAC).

L'Association Départementale AD CPG CATM AC VEUVES de Haute-Loire s'est constituée avec les seuls prisonniers de guerre fin 1944, dans la foulée de la Fédération Nationale. Les premiers statuts ont été déposés le 10 mai 1945, modifiés en 1967 avec l'entrée des CATM et en 1977 avec l'ouverture aux combattants non-prisonniers de guerre et aux veuves d'adhérents décédés puis, en 2007, les statuts ont été modifiés pour inclure les combattants des Autres Conflits (AC). Forte de 1 400 adhérents, elle est l'une des principales associations d'anciens combattants du département. Ses ressources sont les cotisations des adhérents, une subvention municipale et une autre du Conseil départemental pour le service social. Le siège social est situé au n°1 place Michelet, 43000 LE PUY-EN-VELAY.

L'Association Départementale est composée de différentes sections créées dans de nombreuses communes du département (58 au total). Elle a pour but la défense du droit à réparation et à reconnaissance des anciens combattants, dans un souci profond et permanent du devoir de mémoire ; elle est aussi très présente dans les manifestations, expositions et autres cérémonies.

La Section de Saint-Didier-sur-Doulon est née en 1976 par la volonté de rassemblement de notre camarade Jean VOZY. Tous les anciens d'Algérie y adhérèrent et le nommèrent Président de la section. En mars 1977, ils organisent leur premier bal derrière la Cure,

qui fut un succès, puis, en mai de la même année, une grande fête patronale avec de nouveau un bal et des attractions foraines, qui fut également un succès. Les recettes leur permirent d'acheter (sans aucune subvention) leur drapeau.

Toujours dans sa volonté de rassemblement, le Président, en 1977, ouvrit grandes les portes de l'association aux anciens de 14/18 et de 39/45, eux-mêmes regroupés au sein de l'UFAC (cf. ci-dessus) ; ils décidèrent de faire cause et caisse commune. À cette époque, les anciens combattants étaient environ une trentaine.

Actuellement, notre section se compose de 9 anciens d'AFN, 1 OPEX (Opérations Extérieures), 3 veuves et 1 sympathisant. Nous dépendons de l'AD CPG CATM AC VEUVES (cf. ci-dessus) de la Haute-Loire ; les présidents successifs furent Jean VOZY, Maurice BARD, Roger RICHARD, Joël PION et à présent Hervé ROMAGON. Le bureau est constitué d'un Président, un Vice président, un Secrétaire et un Trésorier

La section se réunit au moins trois fois par an pour honorer nos morts, les 8 mai et 11 novembre devant le Monument aux morts de St. Didier et le 5 décembre au Puy, pour la journée nationale d'hommage aux morts pour la France en AFN. Depuis quelques années, notre drapeau est présent et représente la Haute-Loire à Paris pour la cérémonie nationale du 5 décembre. L'Assemblée générale annuelle se déroule fin février, à la suite de quoi nous dégustons un bon plat de tripes, puis notre banquet annuel a lieu à l'issue de la cérémonie du 11 novembre.

LES CHASSEURS (Président M. François ROUY)

L'ACCA de Saint Didier-sur-Doulon compte 72 chasseurs à son actif, ce qui en fait une association importante et dynamique. En effet, la commune est un territoire riche en diversité tant au point de vue biotope (prés, champs, marécage, bois de feuillus et de résineux…) qu'au point de vue de la faune sauvage que l'on peut y rencontrer. On peut distinguer deux formes de gibier :

-Le gros gibier, qui est généralement chassé en battue : le sanglier, le cerf, le chevreuil ainsi que le renard ;

-Le petit gibier, qui est plutôt chassé individuellement comme le lièvre, le faisan, le pigeon ramier, le lapin de garenne ainsi que la grive.

Le tableau de chasse en battue de cette saison 2017-2018 est de 40 chevreuils, 26 sangliers, 2 biches et 1 cerf.

De par sa grande étendue, sa diversité de territoire et son nombre de bêtes présentes, la commune de Saint-Didier a été choisie cette année pour un concours de meutes de chiens courants sur sangliers avec Javaugues et Chaniat. Il est quand même notable que sur 6 lâchers de meutes faits ce week-end des 24 et 25 mars, 4 ont été réalisés sur notre commune.

Mais les chasseurs ont aussi organisé d'autres manifestations tout au long de la saison et arrière-saison, comme des soirées foie et un concours de belote ou encore le méchoui qui s'est tenu le 1er juillet.

Le nouveau bureau se compose :

Président : ROUY François
Vice-président : FLORY Olivier
Trésorier : JOURDE Jean-Michel
Secrétaire : DELABRE Christophe

Membres du Bureau : FAYET Gilles,
FAYET Robert,
FROMENT Thibaut,
THIOLAS René,
TOUCHEBOEUF Jérôme.

LE COMITÉ DES FÊTES (Président M. Alain MIALLE)

La ligne directrice du Comité des fêtes étant traditionnellement de rassembler les saindiérois, il essaie de diversifier le plus possible ses propositions.

Les activités 2017 : la Fête patronale du 28 mai (cf. Fil du Doulon n°9) a été suivie, le 24 septembre par un repas du terroir auvergnat (agneau à la broche, saucisses) avec des produits locaux de qualité. Le temps magnifique a permis aux convives, limités à 70, de déjeuner à l'ombre du barnum.

La fin de l'année est ensuite vite arrivée avec l'arbre de Noël du 17 décembre, auquel tous les habitants de la commune étaient invités, ce qui en faisait une animation de réunion intergénérationnelle : un conteur-chanteur-musicien ravissait les petits et les grands, puis le Père Noël est descendu par la cheminée de la Mairie, accompagné cette année de la Mère Noël pour rencontrer et gâter tous les enfants sages

Les activités 2018 : Il n'a pas été proposé cette année la Galette de janvier, qui aurait fait doublon avec l'Arbre de Noël nouvelle version. Pour la Fête patronale du 27 mai, en coopération avec « Les Jeunes du Doulon », ce sont eux qui, cette année, ont organisé le déjeuner de la fête, tandis qu'une météo calamiteuse et dangereuse contraignait le Comité à annuler au dernier moment ses activités foraines prévues l'après-midi, malgré un barnum. La suite de la saison, un voyage avec le train touristique du haut-Allier a eu lieu le 08 août avec 35 participants inscrits ;

Pour la suite de la saison, un voyage avec le train touristique du haut-Allier a eu lieu le 08 août avec 35 participants inscrits ; puis un nouveau repas de terroir est prévu le 1° ou le 4° week-end de septembre (la date sera définie et communiquée incessamment). Enfin, l'arbre de Noël aura lieu le dimanche 2 décembre après-midi : tous les saindiérois y étant invités, comme l'an passé.

L'Assemblée générale de juin 2018 a réélu le Bureau actuel et maintenu la cotisation à 7€. Cette cotisation permet aux adhérents de bénéficier d'une réduction pour certaines activités ; elle couvre l'assurance des animations et du public, adhérent ou non, qui y participe.

DIMÉCLUB (Présidente Mme Françoise SALLÉ)

Fondée en juin 2013, notre Association Saint Didier Mémoire Club (DIMECLUB) a été créée afin de donner une légitimité

aux initiatives culturelles et patrimoniales organisées jusque là de manière informelle à partir des réunions de mémoire. Son domaine d'action s'est vite diversifié avec l'organisation d'une exposition de mémoire locale, une marche patrimoniale puis une autre exposition beaucoup plus importante, en 2014, sur la mémoire des soldats saindiérois à la guerre de 14/18, puis encore avec l'organisation au printemps et été 2016 des Premières Musicales Saindiéroises dans notre église paroissiale. Nous en sommes, en 2018, aux Troisièmes Musicales, avec toujours à l'affiche cinq concerts classiques en participation libre dont le troisième, Renaissance, le 14 juillet, suivi, sur la place, d'une démonstration de danse puis, sous un chapiteau dressé sur le parking, d'un dîner très raffiné, lui aussi Renaissance, en partenariat avec l'Auberge du Doulon et le Comité des fêtes.

Notons à ce propos qu'il est naturel que Diméclub et le Comité, qui ont des objectifs proches, collaborent ensemble très souvent, mais chacune dans son domaine avec ses moyens, tout en gardant leur autonomie matérielle et financière.

Si l'objectif de Diméclub reste bien de réunir les saindiérois autour d'activités historiques et culturelles et d'assurer l'animation de Saint Didier-sur-Doulon sur la saison et l'arrière-saison (un événement tous les quinze jours en moyenne), il s'agit aussi pour nous d'en faire la promotion la plus large possible, en valorisant ses ressources et son patrimoine, afin que notre commune ne soit plus « une petite commune rurale comme tant d'autres », mais un lieu « qui compte » et qui attire un public le plus large possible, à l'échelle du SMAT du Haut-Allier qui nous soutient, de la nouvelle Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier, qui nous aide financièrement cette année, voire à une échelle plus large encore grâce au label national « Mission du Centenaire » que nous avons sollicité et obtenu auprès de l'ONAC de Haute-Loire pour l'exposition « Un village auvergnat dans la Grande Guerre : l'exemple de Saint Didier-sur –Doulon » (cf. plus haut « Les actions municipales en 2018).

Ce label s'accompagne également d' une aide financière, de même qu'à celle de l'Association départementale pour le du Souvenir Français et à celle de sa section locale du Puy en Velay. Notre projet a obtenu de surcroît la « mise à l'honneur » de notre association par le Crédit Agricole de Paulhaguet pour 2018 avec, à la clé, une aide de 400€.

Nous souhaitons que cette exposition soit bien celle de tous les saindiérois et, même si beaucoup d'entre eux nous ont déjà confié de nombreux documents, témoignages, objets, photographies**… nous ne voudrions oublier personne** : **nous invitons donc chaque famille saindiéroise qui voudrait, à l'occasion de l'exposition, mettre à l'honneur la mémoire d'un ou plusieurs de**

ses ancêtres, héros de la Grande Guerre, à prendre rapidement contact avec notre association.

Les actualités de Diméclub apparaissent aussi sur son site : saint-dider-mémoire-club.fr.

Enfin, le bureau de DIMECLUB participe, bénévolement, aux cours d'initiation à l'informatique et de perfectionnement dispensés par l'Interclubs de Paulhaguet et peut assurer sur demande le transport des stagiaires saindiérois intéressés.

LES JEUNES DU DOULON (Présidente Mlle Morgane COURTEIX)

Créée il y a déjà deux ans, l'association les Jeunes du Doulon poursuit son chemin. Tout d'abord, elle permet de nous réunir et de partager de bons moments tous ensemble. Ensuite en organisant nos différents événements avec la simplicité et la bonne humeur qui nous définit, nous prenons plaisir à rencontrer les habitants de notre commune et de ses alentours.

Toutes ces personnes que nous remercions encore chaleu-

reusement de leur présence et de leur participation lors de nos festivités.

En mai dernier, pour le week-end de la fête patronale, nous avons organisé un bal et un repas. En ce qui concerne la suite de cette année 2018 nous allons comme l'an dernier proposer un repas en août et sûrement un autre événement en automne. En résumé nous allons continuer dans ce même esprit de convivialité. Notre bureau reste le même et comme d'habitude, nous vous tiendrons au courant de nos prochaines manifestations.

L'AUTO-ENTREPRISE ZETWAL (M. Mathias CAZIN)

Zetwal, dont le siège est au bourg de Saint Didier-sur-Doulon, continue à aller de l'avant. Après l'achat de la petite maison devenue la Galerie 1787 (à côté de l'église), Mathias Cazin a exposé comme chaque année le travail des boss-métal de Noailles (Haïti), mais également des œuvres d'artistes vivant dans notre région ou désireux de s'y installer: Cécile Auréjac (céramique), Sarah Barthélémy Sibi (gravure), Esther Farrache (bijoux), Franck Raynault (verre), Eddy Saint-Martin (peinture) et Franck Watel (auteur). La collaboration avec les artistes haïtiens se poursuit chaleureusement et a permis de faire venir Eneld Charles en plus de Jean-Eddy Rémy, devenu habitué de notre village depuis 2015. Le jeune Eneld a quitté son île pour la première fois de sa vie et a rencontré un très grand succès tant sur les expositions de Zetwal autour du Puy-en-Velay que dans la Galerie 1787. Ses démonstrations devant l'Auberge du Doulon ont attisé la curiosité de nombreux touristes et habitants de la commune. Eneld s'occupe à Noailles, en plus de son travail d'artiste, de toute la logistique nécessaire au parrainage scolaire d'enfants mis en place par Mathias Cazin et Jean-Eddy Rémy. Ce programme a permis de scolariser six enfants défavorisés du village et d'inscrire un jeune à l'université.

Jean-Eddy Rémy travaille cet été à la résidence artistique de la Belle Etoile (Grahy, Vals-le-Chastel) où son travail sur le thème du passage entre le Monde Visible et le Monde Invisible va habiller une passerelle de bois surplombant la nature. Il est possible d'aller à sa rencontre jusqu'au 15 août.

La Galerie 1787 propose quant à elle des vitraux de Nathalie Bagot, artiste brivadoise, ainsi qu'une nouvelle collection d'œuvres des artistes de Noailles sélectionnées par Mathias Cazin lors de son voyage sur place en novembre dernier pour la célébration des « Gede », la fête des morts du Vaudou.

Comme chaque année, une partie des recettes de Zetwal servira à financer les activités du Centre Communautaire de Noailles au profit des enfants et des jeunes du village. (Photo ci contre)

Pour toute visite, commande d'œuvre sur mesures ou demande d'informations sur le parrainage scolaire, contacter Mathias Cazin au 06 21 44 31 22.

Responsable de la rédaction Michel Sallé
Le présent numéro a été tiré à 215 exemplaires par Centre.Com à Brioude
pour un montant total de 420€